

La mise en tourisme des ressources patrimoniales en réponse aux enjeux de diversification touristique dans les montagnes des Alpes du nord. Réflexions à partir des sites d'art rupestre en Haute-Maurienne.

Yoann Collange, Mélanie Duval, Christophe Gauchon, Géraldine Gotti, Hugues François

#### ▶ To cite this version:

Yoann Collange, Mélanie Duval, Christophe Gauchon, Géraldine Gotti, Hugues François. La mise en tourisme des ressources patrimoniales en réponse aux enjeux de diversification touristique dans les montagnes des Alpes du nord. Réflexions à partir des sites d'art rupestre en Haute-Maurienne.. Pour, revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques, 2022, N° 242 (1), pp.7-19. 10.3917/pour.242.0007. hal-03670302

HAL Id: hal-03670302

https://hal.science/hal-03670302

Submitted on 17 May 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Collange Y., Duval M., Gauchon C., Gotti G., François H., 2022, La mise en tourisme des ressources patrimoniales en réponse aux enjeux de diversification touristique dans les montagnes des Alpes du nord. Réflexions à partir des sites d'art rupestre en Haute-Maurienne, revue POUR, n°242, p. 7-19; DOI 10.3917/pour.242.0007

La mise en tourisme des ressources patrimoniales en réponse aux enjeux de diversification touristique dans les montagnes des Alpes du nord. Réflexions à partir des sites d'art rupestre en Haute-Maurienne.

#### **Yoann Collange**

Doctorant en Géographie Univ. Savoie Mont Blanc, CNRS, MCC, EDYTEM, 73000 Chambéry, France

#### Mélanie Duval

Chargée de recherches Univ. Savoie Mont Blanc, CNRS, EDYTEM, 73000 Chambéry, France

#### **Hugues François**

Ingénieur de recherches Univ. Grenoble Alpes, INRAE, LESSEM, 38402 St-Martin-d'Hères, France

#### **Christophe Gauchon**

Professeur des Universités Univ. Savoie Mont Blanc, CNRS, EDYTEM, 73000 Chambéry, France

#### **Géraldine Gotti**

Master 2 « Géographie et Aménagement de la Montagne », Univ. Savoie Mont Blanc ; professeur d'histoire-géographie au lycée du Granier, 73490 La Ravoire, France

#### Introduction

Depuis plus d'une vingtaine d'années, le tourisme en montagne est à la croisée des chemins : un demisiècle d'hyperspécialisation centré sur les sports d'hiver a favorisé le développement d'un système monolithique dont les fragilités apparaissent de plus en plus nettement. Le taux de départ des Français en vacances de neige stagne depuis plus d'une génération, le réservoir des clientèles étrangères n'est pas extensible à l'infini, la stratégie très prisée de la montée en gamme laisse nécessairement des destinations de côté et la sécurisation du manteau neigeux par des dispositifs de production artificielle ne fait que repousser le problème face au changement climatique.

La Haute-Maurienne est longtemps restée en marge de ce modèle touristique souvent qualifié d'industriel. À partir de 1995, s'appuyant sur un dispositif d'aménagement du territoire porteur d'avantages fiscaux (les zones de revitalisation rurale), certaines communes de Haute-Maurienne

(Aussois, Lanslebourg, Lanslevillard et Termignon¹) se sont lancées dans une intensification rapide de leur offre touristique, à la fois en termes d'hébergement et d'équipement en remontées mécaniques (figure 1). Cette évolution tardive n'a pas permis de rattraper le retard vis-à-vis de destinations phares comme la Tarentaise, mais elle a pu accroître la dépendance du territoire aux stations de ski, principaux pôles d'activités (François, 2007).

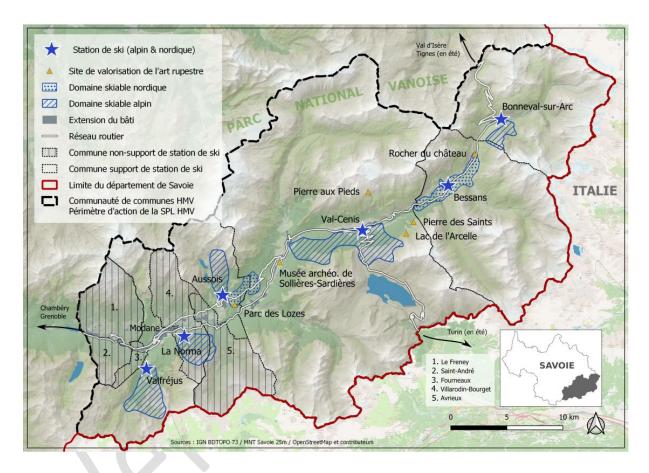


Figure 1: enjeux touristiques et patrimoniaux en Haute-Maurienne

Depuis les hivers sans neige 1988-89 et 1989-90, une prise de conscience progressive des vulnérabilités liées à un développement fondé sur la seule ressource en neige s'est engagée (Gauchon, 2009), même si les élus et les professionnels du tourisme conservent souvent une relative confiance dans les perspectives d'enneigement à moyen terme (Bonnemains, 2015). Diversifier les activités est depuis lors identifié comme une des modalités de réponse pour améliorer les capacités des territoires à gérer changements et incertitudes. Portées par les acteurs du tourisme à des échelles micro et/ou par des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de Termignon a fusionné avec les communes de Bramans, Lanslebourg-Mont-Cenis, Lanslevillard et Sollières-Sardières pour former la commune nouvelle de Val-Cenis.

politiques publiques à des échelles macro (avec d'ailleurs parfois des jeux de chevauchement peu lisibles, voire des mises en concurrence de différentes visions territoriales), les stratégies de diversification des pratiques touristiques répondent principalement à deux objectifs : i) diversifier les pratiques durant la saison hivernale afin de répondre aux nouvelles attentes des clientèles (François et al., 2011) selon une double logique de spécification et standardisation passant par la généralisation des activités autour du ski (raquettes, piscines, cinémas, etc.), ii) conforter le tourisme estival et consolider ainsi la part du tourisme dans les économies territoriales concernées. La saison estivale a ainsi vu se développer un certain nombre d'activités telles que le VTT, le trail, la randonnée, etc. (Langenbach et al., 2019).

De manière paradoxale, l'entrée « patrimoniale » est peu mise en avant et les acteurs territoriaux peinent à percevoir ce registre comme un vecteur de diversification du tourisme de montagne (Bourdeau, 2008). À ce titre, le cas de la Haute-Maurienne est particulièrement significatif. Alors que le territoire présente plusieurs types de monuments remarquables (anciens forts comme la barrière de l'Esseillon ou le fort du Télégraphe, des églises baroques, de l'architecture vernaculaire), ces derniers sont peu mobilisés sur le plan touristique. Le constat est encore plus marqué lorsqu'il est question de sites archéologiques. Ainsi, alors que le territoire de la Maurienne compte plus d'un millier de roches gravées (Ballet & Raffaelli, 1996), l'art rupestre est très peu valorisé.

Afin d'expliquer ce paradoxe, des géographes du laboratoire EDYTEM (CNRS/ USMB) et des chercheurs en aménagement du territoire du LESSEM (INRAE) ont engagé des recherches dans le cadre du programme de recherche « Analyse des enjeux de valorisation des sites d'art rupestre en Haute-Maurienne » (2019-2020, financement USMB/CSMB), avec comme objectif partagé d'interroger la mise en tension entre d'une part un territoire touristique dynamique marqué par des enjeux de diversification et d'autre part, la faible mise en valeur des sites d'art rupestre. À cet effet, deux travaux de Master ont été conduits (Gotti, 2019 ; Collange, 2020). Le présent article vise à rendre compte des premiers résultats obtenus : après avoir posé le cadre conceptuel et méthodologique, les stratégies de diversification touristiques engagées seront questionnées avec une réflexion sur les freins à l'activation des sites d'art rupestre en tant que ressource patrimoniale. En retour, l'identification des facteurs explicatifs de ce paradoxe constitue autant de pistes pour penser des formes durables de valorisation et *in fine*, des vecteurs de diversification touristique dans les territoires alpins.

## L'art rupestre, un patrimoine à valeur de ressource ?

En tant que processus socio-géographique, la patrimonialisation résulte de choix sociétaux : des éléments matériels ou immatériels, en raison des valeurs qui leur sont attribuées, s'inscrivent dans une dynamique de transmission appelant la mise en place de mesures de protection (Gauchon, 2010). L'ampleur de la patrimonialisation ainsi que sa durabilité dépend pour beaucoup d'une appropriation partagée des valeurs en raison desquelles ces éléments font patrimoine. Cette appropriation est fonction des contextes territoriaux dans lesquels l'élément patrimonialisé prend place, marqué par des schémas actoriels et des dynamiques patrimoniales et touristiques englobantes (Duval et *al.*, 2017). Elle est également fonction des dispositifs de valorisation mis en place, lesquels donnent à voir l'élément patrimonialisé, tout en diffusant les valeurs en raison desquelles celui-ci fait patrimoine. À l'échelle de la Haute-Maurienne, nous verrons que certains sites d'art rupestre font l'objet de mesures de protection et de formes de valorisation, ce qui signale l'attribution de valeurs patrimoniales.

L'entrée sur la notion de patrimoine se double d'une réflexion à partir du concept de « ressource territoriale » (Pecqueur & Gumuchian, 2007), reliant les trois volets du triptyque « patrimoines, ressources, territoires » (François et *al.*, 2006). Schématiquement, deux types de ressources se dessinent. Premièrement, les ressources génériques renvoient à des caractéristiques communes à des types de paysages, comme ici la neige, la pente, des reliefs de montagne. L'activation de ces ressources génériques en milieu alpin a eu des retombées majeures sur les sociétés, les paysages et les économies d'une grande partie des vallées alpines (Dissart, 2012). Deuxièmement, les ressources spécifiques, renvoyant aux singularités locales, sont « non-délocalisables » et participent à la singularisation du territoire en question (François et *al.*, 2006). Les éléments patrimonialisés, tels que les sites d'art rupestre, entrent dans cette seconde catégorie et nous conduisent à mobiliser la notion de « ressource patrimoniale » (Senil & Landel, 2016). Nos interrogations s'organisent autour de ce hiatus entre des ressources génériques fortement mobilisées d'une part et des ressources spécifiques peu visibles d'autre part.

Jusqu'à présent, les sites d'art rupestre de la Haute-Maurienne ont essentiellement été étudiés sous l'angle archéologique en tant que témoins des périodes néolithiques et proto-historiques dans les Alpes (Ballet, 2008; Ballet & Raffaelli, 2000). Sur les enjeux de patrimonialisation et de valorisation, les travaux restent lacunaires. À notre connaissance, seul l'article de B. Coffy et A. Marnezy (2001) aborde cette thématique en présentant le parc archéologique des Lozes, ouvert à Aussois en 2001. Fort de ce constat, un premier mémoire de Master 2 (Gotti, 2019) a dressé un état des lieux des sites d'art rupestre faisant l'objet d'une forme de valorisation (figures 1 et 2), que ce soit par la mise en place de panneaux explicatifs ou leur simple mention dans des dépliants. Dans le cadre de ce travail, une première série d'entretiens a été engagée avec les acteurs impliqués dans ces processus, permettant de croiser les regards des archéologues, des conservateurs, des guides du patrimoine et

des acteurs locaux en charge des questions patrimoniales sur les enjeux de préservation et de valorisation des sites d'art rupestre. Sur la base de ce premier travail, un second mémoire de Master 2 (Collange, 2020) a permis de conduire de nouveaux entretiens semi-directifs avec les structures de gouvernance et les élus, ainsi qu'avec les professionnels du tourisme. L'objectif était d'aborder les enjeux liés à la préservation et à la valorisation des sites d'art rupestre sous l'angle de la « ressource », tout en les contextualisant au regard de l'économie des sports d'hiver.



Figure 2 : aménagement réalisé à la Pierre aux Pieds en 2000, roche gravée située au-dessus de Lanslevillard, juillet 2019.

# Les stratégies de diversification observées dans les territoires de montagne supports de stations de ski

Les années 1990 ont marqué un tournant dans le développement des stations de ski dans les Alpes françaises : en 1991, Michel Rocard a décrété un moratoire sur la création de nouveaux domaines skiables. Dès lors, les stations vont se lancer dans une concurrence accrue, à coups de remontées mécaniques de plus en plus puissantes et d'équipements de neige artificielle (Bonnemains, 2016) ; le mouvement de liaison entre domaines skiables pour créer de grands domaines reliés s'accélère et touche la Haute-Maurienne, avec en 2008 la liaison entre Termignon et Val-Cenis. Chaque vallée,

chaque station, cherche à se démarquer de la concurrence dans une offre touristique de plus en plus fournie. Dans ce contexte, la diversification des activités sportives se traduit par une multiplication des propositions d'activités autour de l'offre existante tout en renforçant la notoriété de la destination. Au sein des grandes stations comme La Plagne, Val d'Isère ou encore Val Thorens, de nouvelles installations de loisirs voient le jour (piscines, complexes sportifs), avec au final, une forme de standardisation, à l'opposé du but initial poursuivi (Bonnemains, 2016).

Les investissements de plus en plus lourds et les difficultés croissantes d'exploitation liées à la diminution tendancielle de l'enneigement rendent l'amortissement des équipements plus incertain. La focalisation sur le maintien des équilibres internes au domaine skiable limite la propension des exploitants de remontées mécaniques à développer une offre alternative et tend ainsi à réduire la diversification aux activités qui s'inscrivent dans une logique similaire à celle des sports d'hiver, sur la base de l'outil de production déjà existant. Au cours des années 2000, le tourisme estival, fortement ancré dans une destination comme la Haute-Maurienne, va faire une place de plus en plus importante aux loisirs marchands, sur un mode proche de celui des sports d'hiver. La part prise par le VTT, et plus récemment par le VTT électrique, illustre bien cette évolution : à l'instar des sports d'hiver, cette activité repose sur les ressources génériques « pente » et « relief » et s'effectue au moyen des remontées mécaniques au sein de l'espace occupé par le domaine skiable (Langenbach et al., 2019). Présenté comme une forme de diversification, ce type d'activité s'inscrit dans la continuité de la première, dans une logique de pluralisation d'activités qui restent dans une dépendance fonctionnelle forte par rapport à l'espace « station ». Cette « pluralisation » en lieu et place de la « diversification » jouant sur d'autres types de ressources participe de l'incapacité de la diversification à être un vecteur de transformation des destinations et contribue finalement à la reproduction du système existant, limitant de fait l'ouverture du cône des possibles.

Alors que les activités culturelles autour d'aménités patrimoniales pourraient nourrir des stratégies de diversification mettant en avant la spécification des destinations, ces entrées sont aujourd'hui peu activées en tant que « ressource territoriale » par les acteurs du tourisme en Haute-Maurienne. Les projets de valorisation impulsés depuis les années 1990, dans l'objectif de développer le tourisme culturel, tendent à s'essouffler. En effet, lors de la tenue des Jeux Olympiques en Savoie en 1992, et en accompagnement de la logique sportive qui prévaut dans l'organisation de ce type d'événement, le Conseil général de la Savoie a activement soutenu la mise en valeur de différents registres patrimoniaux (art baroque, patrimoine fortifié, archéologie avec le musée de Sollières-Sardières et les sites d'art rupestre). Cette volonté de mettre en avant les ressources culturelles du territoire a donné lieu à la revitalisation de la FACIM (Fondation chargée de l'Action Culturelle Internationale en Montagne créée en 1970), avec l'animation de projets culturels transversaux à l'ensemble des hautes

vallées savoyardes (Maurienne, Tarentaise, Beaufortain et Val d'Arly) regroupées dans un Pays d'Art et d'Histoire depuis 1991.

Sur le plan des sites d'art rupestre, la scénarisation d'un circuit thématisé « Sur les traces des graveurs de pierre » autour de Lanslevillard avec la valorisation de la Pierre des Saints et des gravures autour du lac de l'Arcelle (1999), l'aménagement de la Pierre aux Pieds, conjointement réalisé par les services départementaux de l'archéologie et le Parc National de la Vanoise au-dessus de Lanslevillard (2000), puis les réalisations des parc des Lozes à Aussois (2001) et du Rocher du Château à Bessans (2004) attestent d'un intérêt pour ce type de ressource entre 1995 et 2005. Depuis, plusieurs ébauches de projets visant à doter le territoire d'un espace de médiation dédié se sont succédé, sans néanmoins aboutir (Gotti, 2019). L'archéologue en charge des recherches sur ces sites l'exprime en ces termes : « Dans les années 1990, l'intérêt pour la culture était beaucoup plus marqué en Maurienne. Il y avait les actions en faveur de l'art baroque, des forts, et sur les sites d'art rupestre, plusieurs actions ont pu être réalisées. Je ne dis pas que c'est parfait ce qui a été fait, mais cela a le mérite d'exister. Et puis, les équipes municipales ont changé, il y a eu moins d'argent d'investi dans le domaine de la culture, les gens du tourisme sont de plus en plus mobiles. Regarde les personnes à l'accueil dans les offices de tourisme, elles sont recrutées pour la saison, chargées de renseigner les gens sur un territoire qu'elles connaissent souvent mal. Alors les sites d'art rupestre là-dedans, tu penses bien, cela devient anecdotique » (entretien avec l'archéologue de la Conservation départementale des patrimoines de la Savoie, juillet 2019, réalisé par G. Gotti).

## Les freins à l'activation des sites d'art rupestre en tant que ressource patrimoniale

La patrimonialisation met en tension deux registres, celui de la désignation et celui de l'appropriation (Rautenberg, 2003). De manière schématique, la désignation exprime le processus d'attribution d'un statut de protection à des lieux identifiés / reconnus en raison de leur valeur patrimoniale, reposant sur une diversité de critères (ancienneté, authenticité, intérêt scientifique, esthétiques ainsi que le dit Heinich, 2009). L'appropriation renvoie à la diffusion et au partage des valeurs patrimoniales par un collectif, dépassant un premier cercle composé des institutionnels et des scientifiques. La perception d'un élément patrimonialisé comme faisant ou non ressource pour un territoire est fonction de l'articulation entre ce double processus de désignation/appropriation (Duval et al., 2017).

Interrogés au sujet des sites d'art rupestre, les acteurs du tourisme (publics mais également privés) ainsi que les élus rencontrés en Haute-Maurienne, font état de positionnements divers, attestant

d'une appropriation partielle. Si quelques-uns sont en mesure de citer les sites mis en valeur (sites de la Pierre aux Pieds, du parc des Lozes, du Rocher du Château), la majorité est bien embarrassée par un sujet « compliqué », qu'ils disent « mal connaître », « difficile à présenter » et insuffisamment mis en valeur avec des dispositifs de médiation limités, voire peu adaptés : « suivant l'heure à laquelle vous y allez [au parc des Lozes], vous ne voyez pas grand-chose car la lumière écrase les gravures » (entretien avec la chargée de mission tourisme et patrimoine, syndicat Pays de Maurienne, juin 2019, réalisé par G. Gotti). Au mieux, les acteurs du tourisme et les élus y voient une curiosité de niche, pour un public déjà initié<sup>2</sup>. En conséquence, et selon un cercle vicieux, les sites d'art rupestre, bien qu'aménagés pour recevoir des visiteurs (barrières, panneaux explicatifs; sites cités supra, voir également figure 1) ne sont mentionnés dans aucune brochure touristique éditée par les différents organismes touristiques de la Maurienne. Sur les sites Internet, quelques informations sont présentes dans des sous-menus, difficilement repérables dans l'arborescence générale. Partant du postulat que ce type d'offre n'intéresse pas/ peu les gens, les acteurs du tourisme se fondent sur l'absence de public pour justifier l'absence de valorisation, ce qui revient à fermer toute possibilité d'évolution dans la manière de percevoir cette entrée « art rupestre ». Ce positionnement s'inscrit en négatif de dynamiques observées dans d'autres hautes vallées comme celle des Merveilles (Mercantour) où les gravures rupestres sont une attraction en tant que telles, ou encore à l'échelle de région touristique comme le Périgord où l'entrée « art rupestre » fait partie intégrante d'une offre touristique aux côtés d'autres ressources culturelles comme la gastronomie ou l'héritage médiéval.

Pour partie, cette difficulté à percevoir les sites d'art rupestre en tant que ressource patrimoniale est liée au poids économique de la filière neige et plus précisément, à l'image de rentabilité immédiate et à court terme qu'elle véhicule (rentabilité discutable au regard des investissements très conséquents réalisés en matière de remontées mécaniques ou encore en termes d'enneigement artificiel, voire du coût environnemental des aménagements) : « Le problème c'est qu'on compare trop. Il y a tellement d'argent qui est brassé l'hiver que les projets portant sur autre chose, finalement, ils sont tués dans l'œuf parce que cela ne rapporte pas grand-chose. Si l'on n'avait pas de station de ski et qu'on était dans un village en plaine, on pourrait développer de la valorisation autour des sites d'art rupestre ou de pleins d'autres choses, en se disant que c'est toujours ça de pris » (entretien avec le Maire délégué de Lanslebourg à la commune de Val-Cenis, mai 2020, réalisé par Y. Collange). Selon cette logique, l'intérêt porté à l'art rupestre, et plus largement aux ressources patrimoniales, est limité par le fait que

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Quand ils connaissent de ce type de sites (ce qui n'est pas toujours le cas), les personnels d'accueil des bureaux d'information touristique disent ne pas mentionner les sites d'art rupestre aux visiteurs en recherche d'activités, de crainte que cela ne les intéresse pas et réservent ce type d'information aux personnes demandant spécifiquement à visiter des sites archéologiques.

les acteurs les perçoivent comme des ressources (très) peu rentables, cette perception étant exacerbée compte tenu du poids économique, mais également social et spatial, des sports d'hiver.

Parmi les acteurs rencontrés, les accompagnateurs de moyenne montagne portent un regard différent sur l'art rupestre. Conscients de la proximité de ce patrimoine archéologique avec les itinéraires de randonnée ou de VTT, ils sont curieux et intéressés par celui-ci : « quand on part avec un groupe, notre objectif c'est de montrer toute la richesse de notre territoire. Ces roches gravées en font partie. Faire une sortie uniquement là-dessus peut-être pas, mais l'inclure dans un produit plus large de découverte paysagère, oui, carrément » (entretien avec un accompagnateur de moyenne montagne, juillet 2020, réalisé par Y. Collange). L'un des freins à la mise en œuvre de randonnées thématisées réside alors en l'absence de connaissances et de formation sur cette thématique<sup>3</sup>.

Pour partie, les freins à l'activation des sites d'art rupestre en tant que « ressource patrimoniale », dans une optique de diversification touristique, sont également liés aux capacités des territoires à porter des projets transversaux, et in fine, à la présence d'acteurs leaders porteurs<sup>4</sup>. Ainsi, la mise en avant de l'art baroque dans les années 1990 fut fortement liée au portage politique assuré par Michel Barnier, président du Conseil général de la Savoie (1982-1999) et député (1978-1993). À une autre échelle, la préservation et la valorisation de l'architecture vernaculaire à Bonneval-sur-Arc est à mettre en partie au crédit de l'ancien maire Gilbert André (maire de 1956 à 1987, puis de 1989 à 1995), père fondateur des parcs nationaux en France et particulièrement actif dans la création de celui de la Vanoise. Si le patrimoine repose sur une appropriation collective, il est également une affaire de personnes, avec la convergence, ou non, entre des impulsions données par des chargés de missions et des techniciens d'une part, et des élus leaders situés à différentes échelles spatiales d'autre part. Force est de constater que depuis les derniers projets portés au début des années 2000 (Gotti, 2019), ces dynamiques de valorisation des sites d'art rupestre en Haute-Maurienne n'ont pas trouvé de relais et se sont essoufflées. Paradoxalement, un acteur comme la FACIM, qui a pourtant accès à des interlocuteurs politiques à l'échelle départementale, peine à impulser des projets de valorisation autour des sites d'art rupestre. Deux principaux facteurs explicatifs ressortent des entretiens conduits. D'une part, l'art rupestre est perçu comme « trop » spécifique à la Maurienne pour faire l'objet d'une prise en charge au niveau départemental : les actions de la FACIM devant porter sur l'ensemble du Pays d'Art et d'Histoire, les responsables jugent inopportunes des initiatives ciblées sur l'une des quatre vallées, au détriment des trois autres (entretien avec le directeur de la FACIM, mai 2019, réalisé

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les accompagnateurs interrogés ont fait part de leur souhait d'être formés sur ce type de patrimoine. Se pose la question de l'accessibilité aux données et à la littérature scientifique, ainsi que celle de la mise en place de formation par les acteurs de la culture en direction des professionnels du tourisme.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Une dynamique que l'on retrouve sur d'autres types de contexte, quel que soit le type de patrimoine considéré (voir notamment au sujet des sites palafittiques, Duval et al., 2017).

par G. Gotti). En outre, l'art rupestre est peu connu, perçu comme étant plus difficile à valoriser que d'autres types de ressources. Le directeur de la FACIM l'exprime en ces termes : « par rapport à d'autres entrées, comme l'art Baroque, l'architecture, on a moins de connaissances. Je ne dis pas que ce n'est pas intéressant l'art rupestre, je dis surtout que mes connaissances sont limitées en la matière. Avant de valoriser quelque chose, faut le connaître. Tout part de là, la connaissance et après, on peut penser des actions de valorisation » (entretien avec le directeur de la FACIM, juin 2020, réalisé par Y. Collange).

Enfin, les freins à l'activation des sites d'art rupestre en tant que ressource patrimoniale sont liés aux modalités de gouvernance des territoires de montagne supports de stations de ski. Avec des gradients selon les territoires, les lois de décentralisation engagées depuis les années 1980 et la montée en puissance de l'intercommunalité ont conduit à des changements organisationnels. En Haute-Maurienne, la mise en œuvre de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a conduit, en 2017, à la fusion des deux communautés de communes existantes en une seule et même communauté de communes, la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV), allant de Modane à Bonneval-sur-Arc. Sur le plan touristique, la mise en place de cette nouvelle intercommunalité s'inscrit dans la continuité des deux générations de contrats d'Espaces valléens qui ont invité les territoires à envisager le tourisme à une échelle dépassant celle des stations. Concrètement le regroupement administratif s'est traduit par une fusion des offices de tourisme existants en un seul office de tourisme intercommunal couvrant l'ensemble du territoire de la CCHMV, les locaux des précédents offices de tourisme ayant été transformés en bureaux d'information touristique. L'objectif est de proposer une offre commune et concertée (logique de marque territoriale autour de l'appellation « Haute-Maurienne Vanoise »), de diffuser les flux touristiques sur l'ensemble de la Haute-Maurienne, et de développer le tourisme estival dans une logique globale de diversification touristique.

Pour autant, un hiatus s'observe entre les objectifs affichés par l'office de tourisme intercommunal et les modalités de fonctionnement de ce dernier. Doté d'un statut de Société Publique Locale (SPL<sup>5</sup>), le Conseil d'Administration (CA) qui décide des orientations de son activité, est actuellement composé des représentants de l'intercommunalité et de deux communes supports de stations ayant également fait le choix d'entrer dans le capital de la SPL, en sus de leur représentation *via* l'intercommunalité où elles occupent une place importante du fait de leur taille (tant spatiale que démographique). Compte tenu des modalités de participation au capital de ces trois entités, l'intercommunalité dispose de dix

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Ce statut lui permet notamment de fonctionner en tant que centrale de réservation et de vendre en direct des prestations touristiques.

sièges au conseil d'administration, tandis que les communes de Val-Cenis et de Modane<sup>6</sup> disposent d'un siège chacune. On aboutit donc à une forme de surreprésentation héritée de la centralité passée des stations, et ce d'autant plus que les statuts limitent les possibilités d'évolution en encadrant de manière restrictive les possibilités de participation des communes non support de stations.

Dans une phase de transition, il est légitime de se demander si la constitution de la SPL contribue à la territorialisation du tourisme des stations ou à l'inverse, à réduire le tourisme aux sports d'hiver. Pour partie, l'approche territoriale souhaitée et activée avec la mise en place de la SPL contribue à renouveler l'attractivité du tourisme de neige fondée sur les spécifiés locales, là où les kilomètres de piste, le nombre des remontées mécaniques et d'enneigeurs ne suffisent plus à séduire. Mais l'équilibre trouvé au sein de la CCHMV demeure fragile.

Se pose dès lors la question des modalités de la transition et du rôle de cette gouvernance dans cet objectif. La SPL apparaît comme une forme d'hybridation pouvant contribuer, à la fois, à l'inflexion progressive de la trajectoire touristique locale plutôt qu'à une rupture, tout comme elle peut constituer une forme d'enfermement dans une logique antérieure. Les élections municipales de 2020 ayant en partie conduit à un renouvellement du paysage politique tant à l'échelle des communes qu'à celle de l'intercommunautaire, il s'agira de voir dans quelle mesure l'arrivée à des postes de vice-présidents d'élus de communes non supports de stations se répercutera sur le fonctionnement de la SPL ainsi que sur la capacité de cette dernière à proposer une vision alternative du tourisme dans un tel contexte institutionnel.

### Vers une poursuite et un approfondissement de ces analyses

L'étude du paradoxe entre la volonté mise en avant de diversification de l'offre touristique, et le défaut de valorisation des ressources patrimoniales identifiées, notamment dans le domaine de l'art rupestre a permis de mettre en évidence un faible niveau de reconnaissance de ces ressources potentielles. Les sites d'art rupestre ne sont pas perçus comme une ressource digne d'intérêt et les acteurs préfèrent se tourner vers des activités plus banales et finalement, dans une forme de continuité du tourisme existant. Patrimonialisés par les archéologues et les institutions en raison de leurs valeurs archéologiques et historiques, ils sont peu appropriés par les acteurs locaux, qu'il s'agisse des acteurs intervenant dans le secteur de la culture et du tourisme, mais également des élus. Un déficit de connaissances, les jeux d'acteurs et l'absence d'une convergence entre des élus et des techniciens

.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> La commune de Val Cenis est commune support de la station de ski du même nom ; la commune de Modane est commune support de la station de ski de Valfréjus.

situés à différentes échelles, la manière dont sont orientées les politiques touristiques avec le poids des communes supports de stations sont autant de facteurs qui concourent à expliciter l'absence d'appropriation et d'activation des sites d'art rupestre en tant que ressource patrimoniale.

Les recherches engagées ont permis d'amorcer une réflexion sur les freins à l'activation des sites d'art rupestre dans le territoire de la Haute-Maurienne. Sur la base de ces premiers éléments, l'enjeu est maintenant de s'intéresser aux facteurs d'activation de ces ressources en s'appuyant sur une réflexion approfondie dans le cadre d'une recherche doctorale (Y. Collange, 2020-2023). Le développement d'une approche comparative permettra de mettre en perspective le cas mauriennais avec d'autres situations dans lesquelles le patrimoine rupestre fait l'objet d'une reconnaissance à part entière et d'une réelle mise en tourisme. À cet effet, il serait intéressant de comparer la situation mauriennaise à deux autres cas : 1/ La vallée des Merveilles dans le Parc National du Mercantour ; 2/ La Val Camonica en Lombardie. Présentant différents niveaux de valorisation de la ressource « art rupestre », dans des contextes territoriaux à la fois similaires (territoires de montagne) et différents sur le plan touristique (différentiel par rapport à l'industrie des sports d'hiver), la mise en perspective de ces trois terrains permettra d'analyser plus finement les processus d'activation de l'art rupestre en tant que ressource patrimoniale. Dans une dimension appliquée, l'approche comparée permettra également de penser des transferts de compétences en matière de valorisation de sites archéologiques « peu visibles » et in fine, de relativiser l'argument d'invisibilité mis en avant pour justifier l'absence d'intérêt pour les sites d'art rupestre.

#### Références

Ballet F., 2008. L'art rupestre en Savoie, un patrimoine archéologique précieux mais fragile. *La rubrique des patrimoines*, 21, p. 10-13.

Ballet F., Raffaelli P., 2000. Les gravures rupestres de Savoie. Kronos, 14 bis, p. 21-30.

Bonnemains A., 2015. Vulnérabilité et résilience d'un modèle de développement alpin : Trajectoire territoriale des stations de sports d'hiver de haute altitude de Tarentaise. Thèse de géographie, Université Grenoble Alpes, 501 p.

Bonnemains A., 2016. La personnalisation d'un tourisme standardisé dans les stations de ski des Alpes du Nord : Opportunités et limites. *Mondes du Tourisme*, Hors-série septembre 2016, 19 p.

Bourdeau P., 2008. Les défis environnementaux et culturels des stations de montagne. Une approche à partir du cas français. *Téoros, Revue de recherche en tourisme*, 27-2, p. 23-30.

Coffy B., Marnezy A., 2001. La mise en valeur du patrimoine archéologique en Haute-Maurienne : les gravures rupestre d'Aussois. *Les Cahiers Savoisiens de Géographie*, CISM, LGUS, p. 61-70.

Collange Y., 2020. La place des ressources patrimoniales dans la diversification touristique des vallées alpines : le cas de l'art rupestre en Haute-Maurienne. Mémoire de Master 2 Développement Local, Lyon 2/ EDYTEM / CDP, 323 p.

Dissart J.-C., 2012. Co-construction des capacités et des ressources territoriales dans les territoires touristiques de montagne. Étude de cas sur l'Oisans. *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research*, 100-2, 11 p.

Duval M., Brancelj A., Potin-Finette A., Gauchon C., 2017. L'inscription au patrimoine mondial des sites palafittiques préhistoriques : un bien UNESCO de papier ? Analyse de la place des sites palafittiques préhistoriques inscrits au Patrimoine mondial dans les paysages patrimoniaux et touristiques des lacs français et premiers facteurs explicatifs des dissonances patrimoniales constatées. In : C. Dunning et E. Dunning (dir.), Paysages, entre archéologie et tourisme. Bienne, Archeo Tourism, p. 60-87.

François H., 2007. De la station ressource pour le territoire au territoire ressource pour la station : le cas des stations de moyenne montagne périurbaines de Grenoble. Thèse en aménagement du territoire, Université Joseph-Fourier - Grenoble I, 352 p.

François H., Hirczak M., Senil N., 2006. Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources ». *Revue d'économie régionale et urbaine*, 5, p. 683-700.

François H., Frochot I., Marcelpoil E., Kreziak D., 2011. De l'adéquation de la conception des stations de sports d'hiver à la demande touristique contemporaine. *Mondes du Tourisme*, « Tourisme et mondialisation », Hors-série 2011, p. 267-275.

Gauchon C., 2009. Les hivers sans neige et l'économie des sports d'hiver : un phénomène récurrent, une problématique toujours renouvelée. In : P. Deline et L. Ravanel (dir.), Neige et glace de montagne. Reconstitution, dynamique, pratiques. Le Bourget du Lac, Collection Edytem, 8, p. 193-204.

Gauchon C., 2010. Tourisme et patrimoines : un creuset pour les territoires ?, Texte de synthèse. Habilitation à diriger des recherches en géographie, Université de Savoie, 211 p.

Gotti G., 2019. Analyse des enjeux de valorisation des sites d'art rupestre en Maurienne. Recensement des sites, des dispositifs de valorisation et analyse des jeux d'acteurs. Mémoire de Master 2 de géographie, Université Savoie Mont Blanc/ EDYTEM / CDP, 97 p.

Heinich N., 2009. La Fabrique du patrimoine : de la cathédrale à la petite cuillère. Paris, éd. MSH, coll. Ethnologie de la France, 288 p.

Langenbach M., Tuppen J., Clivaz C., 2019. La diversification du tourisme : un exemple de spécialisation autour du VTT à Morzine (France). In : F. Cholat, L. Gwiazdzinski, C. Tritz et J. Tuppen (dir.), Tourisme(s) et adaptation(s). Seyssinet-Pariset, Elya Editions, p. 247-257.

Pecqueur B., Gumuchian H. (dir.), 2007. La ressource territoriale. Paris, Economica, Anthropos, 252 p.

Rautenberg M., 2003. La rupture patrimoniale. Paris, À la croisée, 173 p.

Senil N., Landel P.-A., 2016. De la ressource territoriale à la ressource patrimoniale. In : E. Glon et B. Pecqueur (dir.), Au cœur des territoires créatifs. Proximités et ressources territoriales. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 237-246.